

# CORREZE ECONOMIE



## 5 jours pour entreprendre

Pour tout porteur de projet ayant une idée de création ou de reprise d'entreprise. Durée 5 jours. Appui personnalisé, parcours individualisé à la carte en comptabilité, gestion...

**Christine Eyrignoux - Anne Santos**

[ceyrignoux@brive.cci.fr](mailto:ceyrignoux@brive.cci.fr)  
05 55 18 94 34

**Marie-Hélène Blanché**

[mh.blanche@tulle-ussel.cci.fr](mailto:mh.blanche@tulle-ussel.cci.fr)  
05.55.21.55.11



## Le stage préparatoire à l'installation (SPI) (agriculteurs)

Il doit être suivi par tous les candidats à l'installation et réalisé dans l'année qui précède l'installation.

Conseillers de secteur  
05.55.21.55.21

**Agnès Delagree / ADASEA**  
05.55.21.55.75

## Le répertoire Départemental à l'Installation (RDI)

Ce dispositif géré par l'ADASEA vise à encourager l'installation hors cadre familial en facilitant la mise en relation entre les candidats à l'installation et les chefs d'exploitation à la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

**Chambre d'Agriculture**  
Les conseillers de secteurs  
05.55.21.55.21

**ADASEA - Agnès Delagree - RDI**  
Gérard Martinie - 05.55.21.55.75

## Le Service Conseil d'Entreprises

de la Chambre d'Agriculture pour accompagnement des projets d'installations

**Eric Lionnet - 05-55-21-55-46**

## Près de 1 150 immatriculations d'entreprises accompagnées par le réseau consulaire en Corrèze en 2004

D'une manière générale, les immatriculations d'entreprises (créations - reprises) ont été au rendez-vous en 2004 en Corrèze, même si tous les secteurs d'activité ne connaissent pas la même évolution.

Pour poursuivre cette dynamique, les organismes consulaires au travers du CDCE ainsi que leurs partenaires apportent une offre de services performante et des aides financières adaptées.

### Des créations - reprises majoritairement situées en Basse-Corrèze.

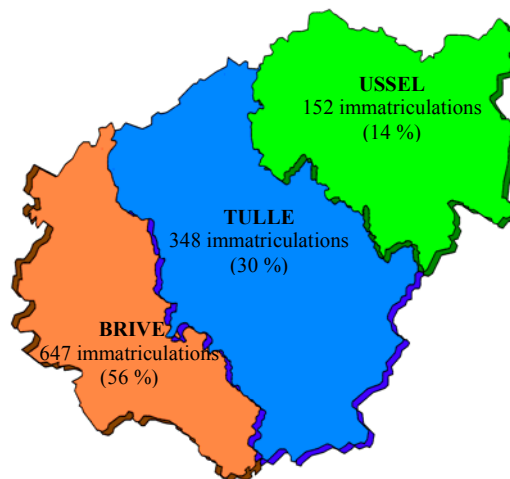
Globalement, l'année 2004 a été plutôt bénéfique aux créations d'entreprises en Corrèze. En effet, 1 147 immatriculations (\*) ont été recensées, soit une hausse de 26 % par rapport à 2003.

L'arrondissement de Brive concentre à lui seul 56 % du total ; Tulle environ moitié moins (30 %), mais plus du double de celui d'Ussel (14 %).

Tous les secteurs d'activités enregistrent une hausse de leurs immatriculations, sauf celui de l'agriculture en baisse de 10 % par rapport à 2003.

(\*) Immatriculations aux Registres du Commerce et Services de Brive et Tulle-Ussel, au Répertoire des Métiers de la Corrèze et au Centre de Formalité des Entreprises Agricoles de la Corrèze.

### Répartition des immatriculations par arrondissement



### Les aides

Les entreprises qui se créent peuvent prétendre, sous certaines conditions, à des aides directes, ou à des prêts à taux bonifié voire à taux 0 %. Ces aides permettent soit de soulager leur trésorerie (exonérations de charges sociales) soit de réduire les charges d'investissement.

Comité Départemental des Chambres Economiques de la Corrèze  
Immeuble consulaire - le Puy Pinçon - BP 30 - 19001 TULLE cedex  
[cdce19@wanadoo.fr](mailto:cdce19@wanadoo.fr) - [www.correze-economie.info](http://www.correze-economie.info) - [www.cdce19.org](http://www.cdce19.org)



### «Créer ou reprendre une entreprise : de l'énergie pour mon projet !»

Ce dispositif d'appui à l'installation proposé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du LIMOUSIN permet à chaque futur artisan de bénéficier d'un appui personnalisé de l'idée à son installation, de la conception de son projet à sa mise en œuvre.

**Le Service Economique**  
05 55 29 95 98

### «Le Stage de Préparation à l'Installation» (SPI) (artisans)

Doit être suivi par tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise artisanale préalablement à son installation. Se déroulant sur 5 journées en discontinu sur 3 à 5 semaines, il permet aux participants de s'initier à la gestion et d'approcher la réalité du métier de chef d'entreprise.

**Jean-Luc Pauly - 05 55 29 95 97**  
[pauly@cm-tulle.fr](mailto:pauly@cm-tulle.fr)

### «Le Contrat Installation Formation Artisanale» (CIFA)

Cette formation longue à la création ou reprise d'entreprise (de 330 à 1 000 heures) permet aux participants de définir avec précision leur projet d'installation et de se doter de connaissances en gestion et/ou technique indispensables à leur réussite. Durant cette formation, les participants bénéficient d'un statut particulier.

**Dominique Ganteille**  
05 55 29 95 98  
[ganteille@cm-tulle.fr](mailto:ganteille@cm-tulle.fr)

### « Dispositifs de cautionnement SIAGI-SOCAMAR»

Le Secteur de l'Artisanat dispose de ses propres outils de cautionnement destinés à favoriser l'accès au crédit des artisans, en garantissant les concours consentis par les établissements bancaires soit en phase de création ou reprise, soit en phase de développement.

**Jean-François Robert**  
05 55 29 95 98  
[robert@cm-tulle.fr](mailto:robert@cm-tulle.fr)



### Entreprendre en France

Un réseau de professionnels pour vous aider dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise.

L'espace Entreprendre est un point d'entrée pour vous aider dans vos démarches.

**Murielle Podevin**

[mpodevin@brive.cci.fr](mailto:mpodevin@brive.cci.fr)

05 55 18 94 25

**Marie-Hélène Blanché**

[mh.blanche@tulle-ussel.cci.fr](mailto:mh.blanche@tulle-ussel.cci.fr)

05 55 21 55 11

### Alizé

Le programme vise à soutenir et accompagner en priorité les projets de développement de PME-PMI et de création d'entreprises. Il s'agit notamment : d'aide financière, d'avance remboursable, d'expertise technique, de prestation de conseil, de formation....

**François Buffandeau**

[b.buffandeau@tulle-ussel.cci.fr](mailto:b.buffandeau@tulle-ussel.cci.fr)

05 55 21 55 08

**Noël Plane**

[nplane@brive.cci.fr](mailto:nplane@brive.cci.fr)

05 55 18 94 40

### Eden

Les bénéficiaires doivent créer ou reprendre une entreprise, quel que soit son secteur d'activité et quelle que soit sa forme : entreprise individuelle ou société.

Le dispositif global d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise géré par TUI regroupe un ensemble de mesures :

une mesure d'exonération de charges sociales pendant 12 mois (**ACCRE**), l'attribution de chèques-conseils, et, une aide financière sous forme de prêt à taux 0 % et des mesures d'accompagnement et de suivi personnalisé financées en partie par l'Etat.

**Sylvie Barlot**

[s.barlot@tulle-ussel.cci.fr](mailto:s.barlot@tulle-ussel.cci.fr)

05 55 21 55 21

[sbarlot@brive.cci.fr](mailto:sbarlot@brive.cci.fr)

05 55 18 94 42

### Pépinière Impact

Accueil de porteurs de projets et de créateurs d'entreprises

Aide au montage du plan d'affaires

Réseau d'entreprises au service du développement des entreprises

**Ghislaine Brette**

[impact.tulle@wanadoo](mailto:impact.tulle@wanadoo)

05 55 20 03 37

**Pépinière bio-industrielle  
opérationnelle en 2007**

A titre d'exemple, les Pépinières Tremplin (Brive) et Tulle-Ussel Initiatives ont distribué 45 prêts à taux 0 % en 2004, soit une enveloppe globale de 249 000 € pour les entreprises de services, commerciales et industrielles.

Le secteur des Métiers et de l'Artisanat, par le biais de ses sociétés de caution mutuelle, favorise également l'accès aux crédits bancaires. Ainsi, en 2004, ce sont plus de 70 créations ou reprises qui ont été accompagnées par SIAGI et SOCOMAR (voir encadré au recto).

De même, pour l'agriculture, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) en zone de montagne est de 26 200 € par exploitation (valeur moyenne). En zone défavorisée, de 16 350 € par exploitation (valeur moyenne).

### Etude du projet

La réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique apparaît nécessaire pour validation de tous projets et peut permettre l'accès à certaines aides.

A l'issue de cette étude, le choix de la meilleure combinaison des moyens de financement peut être fait avant présentation aux éventuels financeurs (Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, société de capital risque, banques...)

Les services des chambres consulaires sont à la disposition des porteurs de projets pour le montage de dossiers.

### A retenir

1. L'obtention d'aides n'est en aucun cas systématique.
2. Le montant des aides dépend :
  - du secteur d'activité**, (dotation jeunes agriculteurs, qui n'existe pas pour l'artisanat, ni le commerce),
  - du secteur géographique** (les entreprises dont le siège social est à Brive n'ont pas accès aux aides européennes, la réduction des charges sociales salariales au titre de la zone de revitalisation rurale est possible sur les arrondissements de Tulle et Ussel et les cantons de Beynat, Meyssac, Vigeois),
  - de la nature et de l'importance du projet** (en agriculture, toutes les productions ne sont pas aidées au même niveau ; pour l'artisanat et le commerce les aides ne sont pas prévues pour toutes les activités).
3. Les aides (directes ou prêts) sont souvent attribuées sous conditions de niveau de compétences ou d'engagement contractuel.

*Le candidat à la création d'entreprises dispose en Corrèze d'un dispositif d'appui performant. Les chambres consulaires sont à la disposition des créateurs et des porteurs de projets professionnels. Cet appui est un atout majeur pour l'économie corrézienne.*

**CRÉATION-REPRISE  
D'ENTREPRISES**  
Agriculture - Artisanat - Commerce - Industrie - Services

**EN CORRÈZE**  
60 conseillers à l'écoute  
de votre projet  
[creation.reprise19@hotmail.fr](mailto:creation.reprise19@hotmail.fr)

**N° Azur 0810.00.19.19\***

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES CHAMBRES ÉCONOMIQUES

*N'hésitez pas à faire appel au réseau consulaire pour un conseil ou pour le montage de vos projets.*



### Les judis de la création

Journées d'information pour ceux qui désirent créer un commerce ou une activité de services et qui sont en amont de leur projet.

### Les permanences mensuelles

d'accueil avec les notaires, avocats et experts comptables pour un pré-conseil

sur rendez-vous gratuits se déroulent tous les premiers lundis après-midi de chaque mois.

**Murielle Podevin**

[mpodevin@brive.cci.fr](mailto:mpodevin@brive.cci.fr)

05 55 18 94 25

ou 05 55 18 94 00

### Pépinière Tremplin

Structure d'accueil, d'accompagnement et de suivi pour tous les créateurs d'activités économiques en zone rurale et pour les porteurs de projet d'activité de production ou de services aux entreprises ou de service innovant en zone urbaine. Lieu spécifique de maturation et de premier développement des projets, TREMPLIN met à disposition des créateurs des moyens intellectuels, logistiques et financiers.

C'est aussi une plateforme d'initiative locale délivrant des prêts d'honneur permettant de renforcer les fonds propres des porteurs de projet.

**Emilie Janot**

[ejanot@brive.cci.fr](mailto:ejanot@brive.cci.fr)

05 55 18 94 40



### Pépinière

### Tulle - Ussel initiatives

Tulle Ussel Initiatives (TUI) s'adresse aux entreprises du secteur de l'industrie, de l'artisanat, du BTP, du commerce, des services, des professions libérales et du tourisme. TUI est une plate-forme d'initiative locale délivrant des prêts d'honneur permettant de renforcer les fonds propres des porteurs de projet. TUI propose également un accompagnement et un parrainage.

**Sylvie Barlot**

**François Buffandeau**

[s.barlot@tulle-ussel.cci.fr](mailto:s.barlot@tulle-ussel.cci.fr)

05 55 21 55 21